



Agression volontaire aggravée

Par **wxsui67**, le **21/10/2008** à **13:56**

Bonjour,

J'ai subi une agression en réunion suivi d'un coup de couteau au visage, entraînant un ittt de 14 jours, les auteurs des faits ont été interpellés et placés en garde à vue (1 majeur et 4 mineurs).

Ils sont passés en comparution immédiate, le majeur a été condamné a 30 mois d'emprisonnement, les mineurs ont été relâchés et sont passés au tribunal quelques mois plus tard et ont tous été condamnés a des peines d'emprisonnement ferme.

A la suite de cette agression j'ai été transporté d'urgence en maxilofaciale ou j'ai subi une intervention de réparation, la balafre s'étend de l'oeil a la lèvre.

Je souhaiterai connaitre le montant auquel je peux prétendre pour réparation.

merci d'avance

Par **lawyer 57**, le **21/10/2008** à **16:29**

bonjour,

Je vous conseil vivement de prendre un avocat.

Il convient surtout de solliciter une expertise médicale qui fixera vos postes de préjudice (ITT IPP Pretium Doloris, Préjudice esthétique...) ça n'est qu'au vu de ce rapport d'expertise que le chiffrage de votre préjudice pourra être établi.

En outre, il convient de ne pas oublier de mettre en cause votre caisse de sécurité sociale devant la juridiction saisie.

Par **wxsui67**, le **22/10/2008** à **11:56**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, mais dites moi pourquoi dois je me retourner contre la sécu ???
merci de votre réponse

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008** à **12:06**

Vous devez la mettre en cause et pas vous retourner contre elle !!

Elle doit être là pour demander le remboursement des frais de santé qu'elle a exposé pour vous, et ce contre les auteurs de l'agression.

Si vous ne le faite pas votre demande de dommages et intérêts sera **IRRECEVABLE !!**
Attention